

EDC ASSET MANAGEMENT

Communiqué d'informations aux détenteurs de parts sur l'adoption de la nouvelle réglementation :

A l'attention des investisseurs,

A l'issue de l'avènement de la nouvelle réglementation du CREPMF en son instruction 66/CREPMF/2022 relative à la gestion des organismes de placement collectif et à leurs sociétés de gestion, plusieurs changements significatifs ont été apportés.

Aussi, nous venons par la présente vous faire part desdits changements conformément à la nouvelle réglementation en vigueur.

Au titre de la classification des Organismes de placement collectifs des valeurs mobilières « OPCVM » :

L'OPCVM Obligations à moyen et long terme (ancienne appellation) devient OPCVM Obligations et autres titres de créances (nouvelle appellation).

Il doit être en permanence investi et exposé à hauteur de 70% au moins de son actif net, hors liquidités en :

- emprunts obligataires ayant fait l'objet d'appel public à l'épargne au sein de l'Union
- bons, obligations du trésor assimilables et emprunts obligataires garantis par un Etat de l'Union
- valeurs mobilières représentant des titres de créances émis par les États membres de l'Union
- valeurs mobilières émises sur le marché monétaire.

Les classifications des autres OPCVM restent inchangées.

Au titre du mécanisme de gestion des réclamations des investisseurs :

Les Sociétés de Gestion d'OPC établissent des procédures et des modalités appropriées afin de garantir que les réclamations des investisseurs sont correctement traitées par elles.

Les Sociétés de Gestion d'OPC établissent également des procédures et des modalités appropriées pour fournir des informations, à la demande du public ou du Conseil Régional.

Les Sociétés de Gestion d'OPC fournissent au Conseil Régional, chaque trimestre, des informations sur les réclamations reçues.

Au titre des prospectus et documents d'informations clés des investisseurs (DICI) :

Les prospectus, communément dénommés « note d'information », et DICI » des OPCVM sous gestion seront disponibles sans délai aux investisseurs, après validation du CREPMF.

Chers investisseurs, soyez assurés que nous restons à votre entière disposition pour tout besoin de clarification et d'informations y relatives. Nous restons joignables au(x) lieu et contacts suivants :

Adresse physique : Côte d'Ivoire Avenue Houdaille, 2ème étage Immeuble Ecobank

Téléphone et E-mail : (225) 27 21 21 82 82/ eam@ecobank.com

Tout en vous souhaitant bonne réception de la présente, et restant à votre entière disposition, nous vous prions de recevoir, chers investisseurs, nos salutations les plus distinguées.

EDC Asset Management

AVENUE HOUDAILLE, IMMEUBLE ECOBANK 2ème Etage

01 B.P. 4107 ABIDJAN 01 CÔTE D'IVOIRE

TEL.: (225) 20.22.26.68/FAX: (225) 20.22.26.70 Email: eam@ecobank.com

www.ecobank.com

SOCIETE ANONYME A CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CAPITAL CFA 102 100 000 * RCCM ABIDJAN CI-ABJ-2007-B-067* AGREMENT N°SG/01-06 DU CREPMF

